

CONTRAT DE LOCATION - ANNEXE AU LOGEMENT

Garage / Place de stationnement

Cadre juridique : le présent contrat, accessoire au bail d'habitation situé au Adresse du logement principal non renseignée, est régi par les articles 2 et suivants de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Il suit par conséquent le même régime, la même durée et les mêmes modalités de résiliation que le bail principal.

I. Parties

Nom : Antoine Descotes

Nom : Pierre Robert

Adresse : 15 rue de Rivoli 75001 Paris

II. Description du bien loué

Adresse : Rue du Mans 72000 Le Mans

Nature : Garage / Box / Place de stationnement

Surface indicative : 10 m²

Période couverte : du 21/04/2025 au 21/04/2026

III. Usage autorisé

Le local est exclusivement destiné au stationnement d'un véhicule et/ou au stockage d'objets personnels inhérents à l'usage du logement. Il ne peut être ni sous-loué, ni

affecté à un usage d'habitation ou commercial sans accord écrit du bailleur.

IV. Conditions financières

- Loyer mensuel accessoire : **50,00 €**
- Charges (forfait) : **5,00 €**
- Dépôt de garantie : **50,00 €**

Les sommes dues pour cette annexe sont exigibles à la même échéance et selon les mêmes modalités que celles prévues au bail principal.

V. Assurance - Entretien

- Le locataire garantit que son assurance habitation couvre également l'annexe louée et en apporte justificatif chaque année.
- Il entretient le local en bon état et supporte les réparations locatives liées à son usage.

VI. Durée - Résiliation

Le présent contrat prend fin de plein droit à la même date que le bail d'habitation principal ou en cas de résiliation de celui-ci. Son préavis et ses modalités de congé sont identiques à ceux prévus pour le logement.

VII. Clause résolutoire - Tribunal compétent

Le non-respect des obligations, notamment le non-paiement, pourra entraîner la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi 89-462. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal judiciaire du ressort du logement.

VIII. Annexes remises

- Copie du bail d'habitation principal
- État des lieux d'entrée - annexe garage
- Diagnostic de risques naturels et technologiques

IX. Signatures

Fait à _____, le 21/04/2025

Le Bailleur

Le Locataire
